

MAIRIE DE RICHEMONT
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
18 JUIN 2019

Président : Monsieur TUSCH Roger, Maire

Membres Présents : Mme BELOTTI D. – M. ROHR – Mme POESY – M. ZORATTI – Mme FRITZ – Mme HERGOTT – M. SEILER – Mme ZANONI – M. MUNSCH – M. SCHMELTER – Mme MONIER – Mme LIEDECKE – M. BELOTTI N. – Mme CORAZZIN

Excusés : M. VALSETTI
Mme REEB (procuration M. le Maire)
Mme FRIDRICK
M. QUEUNIEZ (procuration M. SCHMELTER)

Convocation faite le 12 juin 2019
Secrétaire de séance : M. BELOTTI Nicolas



ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2019 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2019.

- ♦ -

34/2019 : PRESCRIPTION D'UNE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de prescrire une révision allégée avec pour objectif de permettre l'exploitation en gravière des terrains en zone Ai situés entre la Moselle, l'autoroute A31, la RD 953 et la RD 60.

APPROUVE les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus ;

DEFINIT conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertations suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- ✓ Parution dans la presse,
- ✓ Bulletin municipal,
- ✓ Site internet de la Commune,
- ✓ Ouverture d'un registre en mairie pour recueillir les remarques.

- DECIDE** de confier, conformément aux règles des marchés publics, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux à un cabinet d'urbanisme, non choisi à ce jour.
- DONNE** délégation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant la révision allégée du PLU.
- DECIDE** de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la Commune pour compenser les dépenses nécessaires à la révision allégée du PLU.
- DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du PLU sont inscrits au budget de l'exercice considéré en section d'investissement (Opération 10003 – Art. 204).
- DECIDE** d'associer les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.
- DECIDE** de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13.
- DIT** que, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
- ✓ Au Préfet de la Moselle,
 - ✓ Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
 - ✓ Au Président de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM),
 - ✓ Au Président de la Communauté de Communes « Rives de Moselle », également compétent en matière de programme local de l'habitat, dont la Commune est membre,
 - ✓ Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'Agriculture.
- DIT** que, conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
- ✓ D'un affichage en mairie durant un mois, et
 - ✓ D'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- ♦ -

35/2019 : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE** d'autoriser M. le Maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification du PLU de RICHEMONT pour permettre :
- a) la modification du règlement pour la zone N située au Fronholz : afin de permettre aux propriétaires de procéder à certains travaux ou extensions d'habitations et de leurs annexes.
 - b) la modification du règlement pour :
 - ✓ Passer le lotissement "Berg VI", actuellement en zone 1AU, en zone Ud
 - ✓ Passer le site de l'EHPAD "les Opalines", actuellement en zone 1AUe, en zone Ue,

- ✓ Ajouter, modifier ou supprimer certains termes/phrases du règlement (notamment dans les zones U),
- ✓ Pour la zone A, clarifier le règlement et reprendre dans la définition des zones agricoles, la problématique d'extension des exploitations (nouvellement définie par la loi ELAN),
- ✓ Ajouter un article en zone Nj permettant de réglementer la hauteur et le type de clôtures,
- ✓ Mettre à jour le règlement et les documents graphiques en fonction des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision du PLU.

DECIDE de confier, conformément aux règles des marchés publics, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux à un cabinet d'urbanisme, non choisi à ce jour.

DONNE délégation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant la révision allégée du PLU.

DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du PLU sont inscrits au budget de l'exercice considéré en section d'investissement (Opération 10003 – Art. 204).

- ♦ -

36/2019 : PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONDELANGE

- **AVIS A DONNER**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MONDELANGE.

- ♦ -

37/2019 : ALIENATION DE TERRAIN

Après délibération, le Conseil Municipal, par 3 voix contre (*Mme FRITZ, M. SCHMELTER, M. QUEUNIEZ*), 4 abstentions (*M. MUNSCH, Mme CORAZZIN, Mme LIEDECKE et Mme MONIER*) et 10 voix pour,

PRONONCE la désaffectation, pour une superficie d'environ 60 centiares, d'une partie de la rue de la Fontaine (se situant à côté du lavoir, au droit de la parcelle cadastrée section 5 n° 146/65) et le maintien de la partie restante de cette parcelle dans le domaine public communal.

PRONONCE le déclassement de la partie ci-dessus désaffectée (se situant à côté du lavoir, au droit de la parcelle cadastrée section 5 n° 146/65) et le maintien de la partie restante de cette parcelle dans le domaine public communal.

PRONONCE le reclassement de cette superficie dans le domaine privé de la Commune.

ACCEPTE la cession à M. TASSAN Fabrice de ce terrain situé devant sa propriété sise section 5 n° 146/65.
DIT que la superficie nécessaire à la réalisation d'un trottoir le long de la rue sera conservée.

FIXE un prix de vente de 60.00 € le m² étant précisé que l'ensemble des frais se rapportant à cette aliénation (division cadastrale, acte notarié, ...) sera à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette aliénation et à signer toutes les pièces du dossier, y compris l'acte notarié.

- ♦ -

38/2019 : ALIENATION DE TERRAIN

Le Maire entendu, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRONONCE la désaffectation, de la parcelle cadastrée section 7 n° 575/91, d'une superficie de 3 centiares.

PRONONCE le déclassement de ladite parcelle du domaine public communal.

PRONONCE le reclassement de cette parcelle dans le domaine privé de la Commune.

DECIDE de céder à Mme BERTON Marie-Antoinette la parcelle sise section 7 n° 575/91, d'une superficie de 3 centiares.

FIXE le prix de la présente aliénation à 160.00 € le m², soit pour la parcelle, la somme de 480.00 €.

DIT que l'ensemble des frais se rapportant à cette aliénation (division cadastrale, acte notarié, ...) sera à la charge de l'acquéreur, en sus de la somme de 480,00 € précitée.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette aliénation et à signer toutes les pièces du dossier, y compris l'acte notarié.

- ♦ -

39/2019 : ORGANISATION D'UN CONCERT ROCK LE 12 OCTOBRE 2019

Le Maire entendu et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'organiser un concert Rock le 12 octobre 2019.

DECIDE de prendre en charge tous les frais afférents à cette manifestation.

FIXE à 5,00 € le prix des entrées au concert.

FIXE les prix des boissons et sandwiches de la façon suivante :

✓ Bouteilles d'eau 50 cl :	1.00 €
✓ Soda en 33 cl (Coca , Orangina, ...)	2.00 €
✓ Bière en gobelet de 33 cl :	2.50 €
✓ Sandwich	3.00 €

DECIDE de créer une régie de recettes pour l'encaissement des recettes issues de la vente des billets d'entrée, des boissons et des sandwiches.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette manifestation.

- ♦ -

40/2019 : REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la reprise sur provision pour risques et charges, à compter de cette année, et ce pendant 10 ans, jusqu'à épuisement de la provision constituée pour ce programme. Les reprises s'effectueront de la façon suivante :

Date	Annuités totales
Après production du certificat prévu par le décret du	171.902,70 €
30/06/20	57.300,90 €
30/06/21	57.300,90 €
30/06/22	57.300,90 €
30/06/23	57.300,90 €
30/06/24	57.300,90 €
30/06/25	57.300,90 €
30/06/26	57.300,90 €
30/06/27	57.300,90 €
30/06/28	19 690.10 €
Total	650 000.00 €

DIT que les crédits seront prévus à l'article 7815 « provision pour risques et charges » en recettes de fonctionnement à compter du budget primitif 2019.

- ♦ -

41/2019 : REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que les concessions en état d'abandon seront reprises par la Commune. Un arrêté municipal prononcera leur reprise.

DECIDE que les concessions reprises seront soit entretenues par la Commune, soit il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées lesquels seront déposés dans un ossuaire que la Commune aura préalablement aménagé à cet effet.

DIT que si les terrains sont ainsi libérés, ils seront remis en service pour de nouvelles concessions.

DEMANDE à M. le Maire de prendre un arrêté Municipal de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

- ♦ -

42/2019 : POLICE MUNICIPALE

✓ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION

Le Maire entendu, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire le principe d'une police municipale mutualisée, à compter du 1^{er} juillet 2019.

ACCEPTÉ la convention telle que proposée.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer la convention de mutualisation du service de police municipale avec les Communes concernées ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

- ♦ -

43/2019 : MOTION CONTRE LA REFORME DU LYCEE, L'EGALITE DES CHANCES DANS NOTRE BASSIN DE VIE DE L'ORNE ET DE LA MOSELLE ET L'AVENIR DU LYCEE EIFFEL DE TALANGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE l'absence d'équilibre territorial dans l'octroi des spécialités d'enseignement entre le bassin de vie messin et thionvillois et le bassin de vie des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle.

CONSTATE la mise en danger de la section générale à court terme et de la pérennité du Lycée Eiffel de Talange à plus long terme.

AFFIRME sa volonté de défendre un service public de l'enseignement de proximité efficace, équitable et non pénalisant pour les élèves de son territoire.

DEMANDE à Mme la Rectrice de la Région Grand Est le renforcement des offres de spécialités pour notre bassin de vie et en particulier l'octroi des spécialités NSI et SVT au Lycée Eiffel de TALANGE dès la rentrée prochaine.

- ♦ -

44/2019 : ALSH ETE – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GANDRANGE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accueillir les enfants de la Commune de Gandrange aux ALSH été de Richemont pour l'année 2019.

FIXE le prix de la participation qui sera demandée à la Commune de Gandrange à 38.00 € par enfant et par jour.

DIT qu'une convention règlera les conditions de cet accueil.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention en tant que représentant de la Commune.

- ♦ -

45/2019 : SERVICE ENFANCE

✓ **MODIFICATION DU REGLEMENT**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement telle que proposée, laquelle prend en compte le nouveau service en ligne via le « portail familles » et l'avancée de l'heure d'accueil du matin au service périscolaire.

DIT que ce règlement modifié entrera en vigueur à compter du 8 juillet 2019.

- ♦ -

46/2019 : PSYCHOLOGUE SCOLAIRE DE SECTEUR

✓ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE TRAVAIL

Après délibération, le Conseil Municipal, par 6 abstentions (*M. ZORATTI, M. SEILER, Mme HERGOTT, Mme ZANONI, M. BELOTTI N. et Mme CORAZZIN*) et 11 voix pour,

DECIDE d'attribuer une subvention de 600,00 € au RASED de la circonscription de THIONVILLE 4 – UCKANGE, destinée à financer en partie l'acquisition d'un test psychométrique WISK V.

DIT que cette somme sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de l'Ecole Jules Ferry d'UCKANGE.

- ♦ -

47/2019 : CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de dénoncer la convention signée avec la fourrière de THIONVILLE-OEUTRANGE à compter du 31 décembre 2019,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020, au SMIVU du JOLI-BOIS de MOINEVILLE.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à ces décisions.

- ♦ -

48/2019 : EXPLOITATION DU DEBIT DE BOISSONS « LICENCE IV »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir le débit de boissons à la Salle des Fêtes « Louis-Victor Sécheret », le samedi 7 septembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 H 00 à 16 H 00.

DECIDE de créer une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des boissons alcoolisées et non alcoolisées.

FIXE le tarif des consommations comme suit :

✓ Bière (25 cl)	3.00 €
✓ Perrier (25 cl)	2.00 €
✓ Coca-cola (25 cl)	2.00 €
✓ Orangina (25 cl)	2.00 €
✓ Vittel (50 cl)	2.00 €
✓ Ricard (verre)	3.00 €
✓ Martini (verre)	3.00 €
✓ Whisky (verre)	4.00 €

- ♦ -

49/2019 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE des décisions prises et qui sont les suivantes :

Les marchés suivants ont été attribués :

- ✓ Vidange du bac dégraisseur de la salle des Fêtes St Jacques
 - VEOLIA pour 344.00 € H.T.
- ✓ Vidange fosse septique et bac dégraisseur de la cuisine de Pépinville
 - VEOLIA pour 688.00 € H.T.
- ✓ Remplacement des attaches sur la porte d'entrée de la mairie
 - PORTALP pour 333.01 € H.T.
- ✓ Fourniture de produits d'entretien et de consommables
 - TOUSSAINT pour 982.88 € H.T.
- ✓ Entrées à l'Aquarium d'Amnéville pour le centre aéré de juillet 2019
 - IMPERATOR AQUARIUM pour 364.93 € H.T.
- ✓ Entrées à la piscine d'Amnéville pour le centre aéré de juillet 2019
 - PISCINE D'AMNEVILLE pour 175.00 € H.T.
- ✓ Entrées à la patinoire d'Amnéville pour le centre aéré de juillet 2019
 - PATINOIRE D'AMNEVILLE pour 210.00 € H.T.
- ✓ Sortie centre aéré juillet 2019 à la base de loisirs SOLAN
 - BASE DE LOISIRS SOLAN pour 1 120.00 € H.T.
- ✓ Journée safari ranch des bisons pour le centre aéré d'août 2019
 - LE RANCH DES BISONS pour 300.00 € H.T.
- ✓ Journée d'été nature pour le centre aéré d'août 2019
 - MAISON DE LA NATURE DU PAYS DE SIERCK pour 550.00 € H.T.
- ✓ Animation pour le centre aéré de juillet 2019
 - ASSOCIATION CANTORAMA pour 350.00 € H.T.
- ✓ Entrées Snowhall du centre aéré de juillet 2019
 - SNOWHALL pour 660.00 € H.T.
- ✓ Atelier d'écriture de chansons pour le centre aéré d'août 2019
 - ASSOCIATION ESPERLETTE pour 610.00 € H.T.
- ✓ Transport au ranch des bisons pour le centre aéré d'août 2019
 - LCN VOYAGES pour 627.27 € H.T.
- ✓ Transport à MONTENACH pour le centre aéré d'août 2019
 - LCN VOYAGES pour 318.18 € H.T.

- ✓ Animation B4K constructions en briques pour le centre aéré de juillet 2019
 - MFUN pour 700.00 € H.T.
- ✓ Transport à la piscine de BREISTROFF LA GRANDE pour le centre aéré d'août 2019
 - LCN VOYAGES pour 254.55 € H.T.
- ✓ Transport à la base de loisirs SOLAN pour le centre aéré de Juillet 2019
 - LCN VOYAGES pour 318.18 € H.T.
- ✓ Transport à l' Aquarium et à la piscine d'Amnéville pour le centre aéré de juillet 2019
 - LCN VOYAGES pour 236.36 € H.T.
- ✓ Transport à la patinoire et au snowhall d'Amnéville pour le centre aéré de juillet 2019
 - LCN VOYAGES pour 236.36 € H.T.
- ✓ Fournitures de produits d'entretien et de consommables
 - TOUSSAINT pour 500.74 € H.T.
- ✓ Fourniture de billes pour garnir les courts de tennis extérieurs
 - COTENNIS pour 620.00 € H.T.
- ✓ Fournitures de voirie pour la placette du Weiher
 - SIGNATURE pour 1 226.08 € H.T.
- ✓ Remplacement du bloc-porte de la chaufferie du Dojo
 - DIRECT FENETRES pour 2 746.69 € H.T.
- ✓ Géo référencement du réseau communal d'éclairage public
 - ALTESIO pour 12 051.00 € H.T.
- ✓ Aiguillage des fourreaux existants dans le Chemin Noir pour la fibre optique
 - SOGEA pour 986.00 € H.T.
- ✓ Installation d'un filtre désemboueur sur le retour chauffage à l'école maternelle
 - ENERLOR pour 4 627.77 € H.T.
- ✓ Installation d'un adoucisseur sur le circuit de remplissage du chauffage à la maternelle
 - ENERLOR pour 2 304.37 € H.T.
- ✓ Fabrication et fourniture de 5 gardes corps pour le terre-plein central de la route Nationale
 - CME pour 2 620.00 € H.T.
- ✓ Conditionnement et évacuation de déchets en fibrociment provenant d'un dépôt sauvage dans le chemin noir
 - DEPOLLACTION pour 2 830.00 € H.T.
- ✓ Fabrication et fourniture de 2 gardes corps pour le terre-plein central de la route Nationale
 - CME pour 1 048.00 € H.T.
- ✓ Entretien ponctuel de la centrale de traitement d'air de la salle des Fêtes St Jacques
 - ENERLOR pour 271.16 € H.T.

- ✓ Remplacement du cendrier devant la salle des Fêtes Sécheret
 - DEPHI EST pour 495.90 € H.T.
- ✓ Remplacement du kit d'allumage de la chaudière de l'aire de loisirs
 - ENERLOR pour 142.25 € H.T.
- ✓ Réparation de la tondeuse autoportée John Deere
 - LEMAT SERVICES pour 508.09 € H.T.
- ✓ Travaux de génie civil dans le Chemin Noir pour la fibre optique
 - ELRES RESEAUX pour 21 417.11 € H.T.
- ✓ Etude de sécurisation de secteurs sensibles de la Commune
 - MATEC pour 3 700.00 € H.T.
- ✓ Formation et examens AIPR pour les agents du service technique
 - DISTEL pour 1 020.00 € H.T.
- ✓ Achat d'un code de la commande publique
 - BERGER LEVRAULT pour 43.27 € H.T.
- ✓ Remplacement de la régulation de chauffage de la salle des fêtes St Jacques
 - ENERLOR pour 5 822.51 € H.T.
- ✓ Remplacement du plancher de la chambre des cloches
 - BODET pour 1 594.00 € H.T.
- ✓ Installation d'une grande balançoire sur l'aire de jeux rue des Alouettes
 - EPSL pour 12 477.60 € H.T.
- ✓ Réparation du tracteur
 - LEMAT SERVICES pour 402.23 € H.T.
- ✓ Gardiennage de l'atelier du service technique le week-end de Pâques
 - AXIS SECURITE pour 1 656.60 € H.T.
- ✓ Resserrage des mâts RD54 et remplacement d'un luminaire
 - TRASEG pour 1 289.59 € H.T.
- ✓ Remplacement de 2 luminaires au Champ de Mars
 - TRASEG pour 936.14 € H.T.
- ✓ Redressement de 4 candélabres, avenue de la Centrale
 - TRASEG pour 647.00 € H.T.
- ✓ Remplacement d'un mât accidenté, avenue de la Centrale
 - TRASEG pour 908.54 € H.T.
- ✓ Remplacement d'une fenêtre en mairie
 - ORLANDO pour 651.95 € H.T.
- ✓ Implantation et traçage peinture d'emplacement de parking et zébras route Nationale
 - TONIAZZO MARQUAGE ROUTIER pour 1 456.00 € H.T.
- ✓ Acquisition d'une tondeuse AS MOTOR

- HACKEL pour 8 200.00 € H.T.
- ✓ Entrées piscine CAP VERT pour le centre aéré d'août 2019
 - CAP VERT pour 92.50 € H.T.
- ✓ Réparation de la tondeuse autoportée John Deere
 - LEMAT SERVCIES pour 264.44 € H.T.
- ✓ Achat de 2 bancs pour le chemin de l'EHPAD et achat de tables et bancs de brasserie
 - COMAT & VALCO pour 2 829.00 € H.T.
- ✓ Achat d'un registre des décisions de la commission de contrôle des élections
 - SEDI pour 22.40 € H.T.
- ✓ Achat d'agrafes pour le copieur de la mairie
 - AG COM pour 141.96 € H.T.
- ✓ Entretien de l'éclairage public
 - CITEOS pur 2 288.04 € H.T.
- ✓ Modification du bouclage eau chaude au gymnase
 - ENERLOR pour 347.32 € H.T.
- ✓ Révision tracteur RENAULT
 - LEMAT SERVICES pour 474.74 € H.T.
- ✓ Réfection du carrelage au club house du complexe tennis
 - LESSERTEUR pour 4 850.00 € H.T.
- ✓ Achat d'une rampe pour mise aux normes PMR à l'école primaire
 - WONDER MAKERS pour 569.00 € H.T.
- ✓ Plateforme élévatrice pour Accessibilit2 PMR Salles des fêtes
 - WONDER MAKERS pour 5 080.50 € H.T.
- ✓ Accessoires pour plateforme élévatrice
 - WONDER MAKERS pour 821.50 € H.T.
- ✓ Remplacement des batteries de l'ascenseur de la mairie
 - OTIS pour 350.00 € H.T.
- ✓ Exposition à la bibliothèque dans le cadre des rencontres « Lire en Fête »
 - LE CRAYON A ROULETTES pour 835.14 € H.T.
- ✓ Exposition « de l'illustration aux tatouages » à la bibliothèque
 - LE CRAYON A ROULETTES pour 380.00 € H.T.
- ✓ Achat de Fuel pour Pépinville
 - SCHEIL pour 5 800.00 € H.T.
- ✓ Frais de géomètre pour division parcellaire à l'aire de Loisirs
 - ADAM Bernard pour 865.00 € H.T.
- ✓ Frais de géomètre pour division parcellaire (presbytère)

- ADAM Bernard pour 693.50 € H.T.

La vente suivante a été acceptée :

- ✓ Vente de gré à gré de bois sur pied à la mesure (épicéas attaqués par les scolytes)
 - ONF pour 4 300.00 €

- ♦ -

Vu par Nous, M. Roger TUSCH, Maire de la Commune de RICHEMONT, pour être affiché le vingt juin deux mil dix-neuf.

Le Maire,
Roger TUSCH